Documentation spécifique du programme

Le ou les programmes logiciels CA ("Logiciel CA") répertoriés ci-dessous sont fournis selon les termes et conditions ci-dessous en plus de tout autre terme et condition indiqué sur le Bon de commande établi entre vous et l'entité CA ("CA") au titre duquel vous avez obtenu la licence du Logiciel CA. Lesdits termes entreront en vigueur à compter de la date d'entrée en vigueur du Bon de commande.

Nom du programme : CA IT Asset Manager

Environnement d'exploitation spécifié

Les spécifications du Logiciel CA et les informations spécifiées quant à l'environnement d'exploitation peuvent être consultées dans la Documentation accompagnant le Logiciel CA, le cas échéant (par exemple manuel d'utilisateur, guide d'utilisation, ou fichier lisezmoi.txt ou avis.txt).

Modèle de concession de licence

A. Dans le cadre des présentes, Logiciel CA signifie le logiciel CA IT Asset Manager et CA Software Compliance Manager décrit dans les présentes sous forme de code d'objet et tel qu'énoncé sur le Bon de commande applicable.

B. La licence du Logiciel CA est concedée selon le nombre de Systèmes gérés défini sur le Bon de commande applicable (le "Périmètre d'utilisation"). Par "Système géré", on entend tout système informatique qui peut héberger un système d'exploitation, comprenant, de manière non limitative, un ordinateur de bureau, un serveur ou un ordinateur portable, qui est administré ou géré par le Logiciel CA.

C. Si le composant en option CA Software Compliance Content Subscription est inscrit sur le Bon de commande applicable, le Client dispose d'une licence à terme pour utiliser ledit contenu avec CA Software Compliance Manager ou CA IT Asset Manager commençant à la Date de début du terme et s'achevant à la Date de fin du terme. Les prestations de souscription pour CA Software Compliance Content Subscription comprennent le droit de recevoir des mises à jour de contenu pendant la Durée de la souscription du contenu. Cette licence pour CA Software Compliance Content Subscription se renouvelle et se prolonge automatiquement pour des périodes successives égales à la Durée de souscription initiale, sous réserve de l'accord des parties en ce qui concerne le montant des prestations payables lors de chaque période de renouvellement.

D. L'utilisation du Logiciel CA est limitée quant à plusieurs composants inclus à moins qu'ils ne soient livrés sous licence individuelle. La technologie des logiciels pour la Distribution des logiciels (Unicenter Software Delivery), le Contrôle à distance (Unicenter Remote Control et Inventaire et Découverte de ressources (Unicenter Asset Management) sont inclus avec CA Software Compliance Manager et CA IT Asset Manager, cependant la seule utilisation autorisée est la capacité d'importer Microsoft SMS 2003 ou Microsoft SystemCenter Configuration Manager 2007 par le biais du Convertisseur de ressources CA pour Microsoft SMS, en important un inventaire d'autres outils de découverte tiers utilisant la technologie du Collecteur de ressources et en se servant de l'agent d'Inventaire non-résident de la technologie Unicenter Asset Management. Explicitement, le Client ne dispose pas de licence pour utiliser les technologies de distribution des logiciels, de contrôle à distance ainsi que l'ensemble des agents de découverte et d'inventaire de ressources. Pour CA IT Asset Manager, la technologie de facturation et de comptabilité (CA Service Accounting) n'est pas disponible sans licence individuelle.

E. L'utilisation du Logiciel CA ou de CA Software Compliance Content Subscription par le Client ne peut en aucun cas agir en tant que substitut de toute loi applicable (incluant de manière non exhaustive, toute loi, tout règlement, toute régulation, toute condition, toute règle, toute norme, toute directive, toute instruction administrative, tout décret présidentiel, etc.) (dénommés collectivement "Lois"). Le Client doit consulter un conseiller juridique compétent pour toute information concernant ces Lois. L'utilisation du Logiciel CA ou de CA Software Compliance Content Subscription par le Client ne peut en aucun cas agir en tant que substitut de ses engagements contractuels. Le Logiciel CA et CA Software Compliance Content Subscription exige que le Client (i) entre manuellement ou électroniquement ou (ii) prenne des décisions vis-à-vis des données

relatives à la licence logicielle et autres informations dans le but de suivre l'utilisation autorisée, la conformité avec ses engagements contractuels relatifs à la licence logicielle et autres informations ("Entrée des données"). En dépit de toute clause de garantie contraire, CA n'offre aucune garantie concernant toute défaillance, erreur, omission ou inexactitude du Logiciel CA ou du CA Software Compliance Content Subscription dans la mesure où ces défaillances, erreurs, omissions ou inexactitudes sont liées, en totalité ou en partie, à des erreurs, omissions, décisions, inexactitudes, interprétations erronées de l'Entrée des données ou autres.

Informations et termes propres aux tiers

L'Annexe A jointe aux présentes identifie plusieurs composants tiers utilisés avec le Logiciel CA faisant l'objet de la licence et présente certains avis, attributions et/ou termes que CA doit vous fournir par les tiers ayant concédé des droits sur ces composants, comme décrit en détail dans les présentes pour chacun desdits composants. Pour plus d'information veuillez consulter la page suivante : https://support.ca.com/prodinfo/tpterms

NFOP v1.1.0;
Jetty 5.1;
Jetty 6.1;
Cocoon 2.1